



## COMMUNIQUE DE PRESSE

18 juin 2020

**Didier Le Gac**

Député de la 3<sup>ème</sup> circonscription du Finistère

Brest-Rural

### **85% du Smic pour les retraites agricoles : Enfin voté !**

Présent dans l'hémicycle ce jeudi 18 juin pour l'examen de la proposition de loi visant à assurer la « revalorisation des pensions de retraite agricoles », le député Didier Le Gac salue le consensus rassemblant l'ensemble des groupes parlementaires et le gouvernement.

Grâce à cette loi, votée à l'unanimité, le montant minimal de retraite garanti des chefs d'exploitation agricole (pour une carrière complète) est relevé de 75 % à 85 % du Smic net. Futurs et actuels retraités agricoles sont concernés par cette mesure qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, et qui concerne au total 200 000 bénéficiaires.

En contact régulier avec les représentants des retraités agricoles, Didier Le Gac s'est engagé depuis le début de son mandat pour améliorer la situation des retraités agricoles modestes. Encore, en février dernier, il était à l'initiative d'un courrier au Premier Ministre, cosigné par 17 députés.

Le débat sur les petites retraites dure depuis trois législatures. Le vote d'aujourd'hui à l'Assemblée nationale concrétise donc à la fois une avancée attendue depuis tellement longtemps, et un engagement de campagne d'Emmanuel Macron.

Enfin, il s'agit d'une juste reconnaissance pour l'ensemble des agriculteurs français, qui durant la crise sanitaire, comme depuis la fin de la guerre, ont assuré la sécurité alimentaire, et contribué à la richesse de notre pays.

---

Contact : Didier LE GAC – 02.98.33.02.20

[didier.legac@assemblee-nationale.fr](mailto:didier.legac@assemblee-nationale.fr) - Blog : <http://didierlegac.bzh/>